

**Avis relatif aux jeux de loterie instantanée distribués par la Pacifique des Jeux dénommés « NUMERO FETICHE », « SUPER 500 ou 5000 », « OBJECTIF CADEAUX », « LE 3 EN 1 », « COUP DOUBLE »**

Le règlement général des jeux de grattage distribués par La Pacifique des Jeux fait le 31 août 2007 dont la dernière modification a eu lieu le 12 avril 2022 s'applique à l'ensemble des émissions et règlements de jeux cités ci-dessous, ces derniers étant disponibles sur le site [www.pdj.pf](http://www.pdj.pf)

**Article 1**

L'émission n°03 et 04 ayant le code jeu 100 des tickets du jeu « NUMERO FETICHE » est clôturée le jeudi 31 octobre 2024 inclus.

Le droit de revendication des lots au titre de ces émissions pourra s'exercer jusqu'au samedi 30 novembre 2024 inclus.

En conséquence, le règlement particulier du jeu de loterie instantanée dénommée « NUMERO FETICHE » fait le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et publié au Journal Officiel de la Polynésie Française, est résilié à partir du dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024.

**Article 2**

L'émission n°01 ayant le code jeu 280 des tickets du jeu « SUPER 500 ou 5000 » est clôturée le jeudi 31 octobre 2024 inclus.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au samedi 30 novembre 2024 inclus.

En conséquence, le règlement particulier du jeu de loterie instantanée dénommée « SUPER 500 ou 5000 » fait le 14 avril 2023 et publié au Journal Officiel de la Polynésie Française, est résilié à partir du dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024.

**Article 3**

L'émission n°01 ayant le code jeu 260 des tickets du jeu « OBJECTIF CADEAUX » est clôturée le jeudi 31 octobre 2024 inclus.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au samedi 30 novembre 2024 inclus.

En conséquence, le règlement particulier du jeu de loterie instantanée dénommée « OBJECTIF CADEAUX » fait le 27 septembre 2022 et publié au Journal Officiel de la Polynésie Française, est résilié à partir du dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024.

**Article 4**

L'émission n°01 ayant le code jeu 290 des tickets du jeu « LE 3 EN 1 » est clôturée le jeudi 31 octobre 2024 inclus.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au samedi 30 novembre 2024 inclus.

En conséquence, le règlement particulier du jeu de loterie instantanée dénommée « LE 3 EN 1 » fait le 14 avril 2023 et publié au Journal Officiel de la Polynésie Française, est résilié à partir du dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024.

**Article 5**

L'émission n°01 ayant le code jeu 220 des tickets du jeu « COUP DOUBLE » est clôturée le jeudi 31 octobre 2024 inclus.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au samedi 30 novembre 2024 inclus.

En conséquence, le règlement particulier du jeu de loterie instantanée dénommée « COUP DOUBLE » fait le 11 janvier 2022 et publié au Journal Officiel de la Polynésie Française, est résilié à partir du dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Fait à Papeete, le 19 juillet 2024,

Par délégation de la Présidente-directrice  
Générale de La Française des Jeux

Le Directeur Général  
de La Pacifique des Jeux

Charles LANTIERI

Thierry GABARRET